

# Bureau Fédéral

## Réunion des 14 et 15 février 2020 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA (le vendredi) et Stéphanie PIOGER.  
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON (le samedi matin)

Excusés : Alain SALMON, le vendredi seulement.  
Nathalie LESDEMA, le samedi seulement.

Invités : MM. Patrick COLLETTE, Michel MARGUERY, Christian MISSER, Damien SIMONNET

Assistent : Mme Amélie MOINE,  
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Jacques COMMERES, Sébastien DIOT (le vendredi seulement), Tom PHAM VAN SUU, Matthieu SOUCHOIS.

N°	Annexe
1	Annexe 1 - 2020-02-14&15 BF Secrétaire Général V1 TBE
2	Annexe 2 - 2020-02-1 5 DCVE CF Médicale VFIN2
3	Annexe 3 - 2020-02-14 BF 0-SI Point General V1 CAE
4	Annexe 4 - 2020-02-14 BF RH Organigramme 2020-2021 V1
5	Annexe 5 - 2020-02-14 BF 1-HN Modifications règlementaires ASP
6	Annexe 6 - 2020-02-14 BF 4-CDC Affiliation nouveaux clubs-VDHO
7	Annexe 7 - complément info AFFILIATION CFS 971 Basket Académy
8	Annexe 8 - 2020-02-14 BF 0-DG FFBB 2024 Demandes d'affiliation
9	Annexe 9 - 2020-02-14 BF 4 CDC Principes CTUM v1 pco
10	Annexe 10 - 2020-02-14 BF 4-DJT Règlements école de MB et RSP N3 Outre-mer v3
11	Annexe 11 - 2020-02-14 BF 4 CDT propositions aides fédérales v3pco
12	Annexe 12 - 2020-02-14 BF 2-PFE-FORMATION-Point Bureau - v1
13	Annexe 13 - 2020-02-14 BF 2-PFE-TECHNICIENS-Statut du technicien - Principe des modifications - V1
14	Annexe 14 - 2020-02-14 BF 0 CCN - Instruction FART IMMO V1 YSR
15	Annexe 15 - 2020-02-14 BF 6-DAJI Modifications règlementaires DAJI
16	Annexe 16 - 2020-02-14 BF 1-LFB Point général HN V2_PLE
17	Annexe 17 - 2020-02-14 BF 1-HN CP3x3 Point à date V1 MLD

18	Annexe 18 - 2020-02-14 BF 7-3x3 MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES OPEN START ET OPEN DE FRANCE 2020
19	Annexe 19 - 2020-02-14 BF 7-3x3 PROPOSITIONS SUBVENTIONS TOURNOIS FIBA 2020
20	Annexe 20 - 2020-02-14 BF 5-CFC Point Général - V1 ASN
21	Annexe 21 - 2020-02-14 BF 5-CFC Modifications règlementaires (Saison 2020-2021) - V1 ASN
22	Annexe 22 - 2020-02-14 BF 5 VxE Point général
23	Annexe 23 - 2020-02-14 BF 5 VxE Basketonik VFIN
24	Annexe 24 - 2020-02-14 BF Débat sur l'Arbitrage V3 MMY
25	Annexe 25 - 2020-01-13 Stats Groupées de nb de matchs par arbitre par Ligue

## 1. Ouverture par le Président

René KIRSCH excuse Paul-André TRAMIER, en déplacement à Arras pour la Fédération Française de Badminton.

Le Président salue la mémoire de Maurice GIRARDOT, dernier joueur de l'équipe médaillée d'argent aux Jeux de 1948 ; il demande d'effectuer une minute de recueillement.

Il présente le bilan à date des licences de clubs : +6 806, soit une évolution de +1.3%, après 2 années consécutives de baisse.

Retenons que les deux équipes de France 5x5 sont qualifiées aux JO.

Le Président salue la présence de la Ministre au TQO de Bourges et en profite pour féliciter l'organisation de ce magnifique tournoi.

La tenue du tournoi de préparation à Shanghai pour les garçons se pose, suite aux risques sanitaires du Coronavirus.

Enfin, il salue Yannick SOUVRE, nouvelle directrice de la LFB ; Yannick SOUVRE, ravie d'avoir obtenu ce poste, considère que c'est un gros défi, la FFBB étant une famille gigantesque ; elle ressent de la bienveillance et que les salariés semblent contents d'en faire partie.

Jean-Pierre SIUTAT a déjeuné avec Sandra LE DREAN. Elle développe le Basket Santé dans la région Bretagne, ce serait une belle chose qu'elle intègre la commission Basket Santé nationale et qu'elle devienne ambassadrice de cette nouvelle pratique.

## 2. Présidence

### a. Retour sur le TQO Féminin à Bourges

Jean-Pierre SIUTAT félicite l'Équipe de France Féminine suite à sa qualification ; de beaux résultats, avec une belle manière, ce qui est très positif pour les Jeux. La FIBA a été impressionnée par l'organisation du TQO à Bourges. Une conférence de presse aura lieu le mardi 18 février à l'INSEP.

### b. Point au national et international

Le projet de loi Sport et Société est en cours d'élaboration. Nous attendons toujours un arbitrage sur le dossier des CTS.

L'Union des Ligues de Basket (ULEB) a rejoint la FIBA dans le recours contre ECA (Euroleague).

### c. Finalisation du PSF 2020-2024

Le dernier Comité Directeur a validé les principes du Projet Sportif Fédéral 2020-2024 qui devra être finalisé lors du CD de fin février. Le Président a commencé le tour des régions, pour rencontrer la plupart des collectivités territoriales et en soirée les clubs.

En parallèle du PSF 2020-2024, la FFBB poursuit le travail lié à l'attribution des crédits PSF 2020. Les critères et les procédures seront présentés au Comité Directeur de fin février et la communication aux territoires (LR, CD et Clubs) sera lancée début mars. Enfin, il est rappelé qu'une commission fédérale de soutien aux clubs est en cours de création.

d. Attribution des crédits PSF 2020 : Critères et procédures

Lors du dernier Comité Directeur, les principes d'une critérisation et d'une procédure ont été validés. Plusieurs réunions se sont tenues à Bourges.

Travail à poursuivre d'ici le 28 février, puis début mars : lancement de la communication

e. CF Soutien aux clubs : contour des missions

Le Président revient sur la proposition de modification de l'organisation fédérale. L'activité fédérale est basée sur trois grosses offres de pratiques : le basket 5x5, le 3x3, le Vivre Ensemble ; les fondations sont posées.

A partir de maintenant, il faudra bien sûr travailler pour optimiser ces offres de pratiques ; il faudra également accompagner les clubs qui le souhaitent dans cette transformation. La fédération pourra compter sur l'ensemble des ressources fédérales (élus, bénévoles, salariés, réseau des structures déconcentrées, qui ont également du personnel administratif et technique). Il faudra organiser cet accompagnement pour soutenir au mieux les clubs.

Information est faite que la fédération n'a rien à voir avec l'activité des Frenchy US Camp et autres structures proposant des activités similaires au sein de certains clubs ; il est décidé d'en informer les clubs et les réseaux de collectivités locales.

f. Évolution de l'organisation fédérale

Le PSF 2020-2024 nécessite une modification de l'organisation fédérale.

Cathy GISCOU : Le projet est maintenant conceptualisé, il faut le concrétiser et le rendre réel, il est donc question de donner les moyens aux clubs de s'approprier le projet.

Pierre DEPETRIS : les clubs sont demandeurs d'un soutien fédéral. Ils hésitent parfois à appeler les ligues et les comités.

g. Mayotte : retours sur la visite de janvier ; levée de la tutelle

Suite à sa visite à Mayotte, Jean-Pierre SIUTAT effectue un retour. Il y a rencontré des maires, des représentants de l'État, de l'Éducation Nationale et du Conseil Départemental. Un poste de Cadre Technique pourrait être créé et porté par le Conseil Départemental. Plusieurs réunions avec les clubs ont été tenues pour faire ressortir les problèmes locaux rencontrés. Le sujet de la tutelle est mentionné. Le Président propose au service financier d'envisager la levée de la tutelle, avec un suivi assuré. Les jalons d'une forme de stabilité ont été posés sur la mandature passée.

h. Comité d'éthique – Information

Un retour est fait sur les récents événements impliquant la Fédération Française des Sports de Glace. Un point est fait des mesures mises en œuvre depuis des années par la FFBB (Comité d'éthique, partenariat avec l'association Colosses aux pieds d'argile, etc.).

Après un long débat, le Président propose d'inviter Pierre COLLOMB, président du Comité d'Éthique et Sébastien BOUEILH, Président de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile, pour un débat en Bureau et proposer d'aller plus loin encore sur les mesures déjà prises par la fédération.

i. Offres fédérales

Le Président présente le projet complet. Un débat s'engage.

Ce projet est un élément du PSF 2020-2024 ; il sera soumis au Comité Directeur de fin février pour validation.

### 3. Secrétariat Général

#### a. Point général

Le Secrétaire Général présente le document (annexe 1).

- Situation de la Ligue PACA : depuis les élections, il y a des problèmes. Des courriers anonymes de délation ont été envoyés. Jean-Pierre SIUTAT a demandé à ce que le président de ligue (qui a porté plainte, ainsi que plusieurs membres) saisisse officiellement la FFBB. Il propose que la Fédération (Comité de Concertation) auditionne une délégation de la Ligue, pour un point de situation. La délégation juridique va compiler les courriers reçus par la Ligue.
- Situation de la Ligue Centre Val de Loire : La Ligue rencontre des difficultés avec des ressources opérationnelles. Lors d'une réunion la semaine dernière animée par Jean-Pierre SIUTAT, une délégation de la ligue, autour du président, a proposé un scénario de sortie de crise. Celui-ci doit être validé par le Bureau de la Ligue. La FFBB pourra être en soutien des dirigeants de la Ligue du Centre Val de Loire

Le Président souhaite que le Bureau valide la composition Commission nationale et les Commissions régionales PSF.

Validation du Bureau Fédéral.

#### b. Calendrier administratif 2020-2021 – Version 1

Thierry BALESTRIERE présente le document.

#### c. Composition COMED

Le Secrétaire Général présente le document (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral

#### d. Réunions de Zones – Mars 2020 – Ordre du jour

Thierry BALESTRIERE présente le document (suite de l'annexe 1).

#### e. Récompenses fédérales pour les comités départementaux

Il présente le document (suite de l'annexe 1).

Validation du Bureau fédéral.

#### f. Situation du Comité de Corrèze

Le Comité avait décidé de démissionner en bloc, pas satisfait d'une décision de la Chambre d'Appel. Il est rappelé que la Chambre d'Appel est indépendante et a pris une décision en toute liberté. Stéphanie PIOGER est intervenue auprès du Président du Comité pour préciser la position de la Chambre d'Appel, et a obtenu que l'équipe départementale renonce à démissionner.

#### g. Point de situation informatique

Le Secrétaire Général poursuit et aborde la situation du Service Informatique (annexe 3).

Offre de licence : il présente le document (suite de l'annexe 1).

#### 4. Direction Générale / Direction Technique

##### a. Point général

Une inspection générale est demandée par le Ministère des sports sur les Fédérations sur leurs activités liées au dopage.

Mardi 18 février, une conférence de presse relative aux EDF à Tokyo et la présentation d'un documentaire sur le pôle France Yvan MAININI se tiendront à l'INSEP.

Alain CONTENSOUX présente une demande de dérogation concernant une jeune joueuse de 13 ans et demi, mesurant 1m88, du Club d'AUCH. La demande est de ne pas être comptabilisée en C1 pour le temps de jeu. Un débat s'engage.

En raison de son très grand gabarit et de son niveau de jeu, à titre exceptionnel, le Bureau accorde qu'elle ne soit pas comptabilisée en JC1 pour participer aux rencontres dans son club jusqu'au terme de la saison.

Validation du Bureau Fédéral.
-------------------------------

##### b. Point RH

Alain CONTENSOUX présente la réorganisation des services. Jean-Pierre SIUTAT met l'accent sur le pôle « Clubs & Territoires » au sein duquel la FFBB déclinera la plupart des politiques territoriales (annexe 4).

Le Président revient sur le dossier des Cadres Techniques d'État, sans arbitrage à ce jour. Un CTS qui part ne peut pas être remplacé, mais les missions restent. Il insiste sur l'importance de préparer un ou plusieurs scénarii avec une vision à moyen terme du remplacement des CTS (cadres fédéraux ? cadres territoriaux ?) Comment viser une organisation idéale, pour des résultats satisfaisants ? l'ensemble du réseau fédéral (fédération, ligues et comités) doit être mis à contribution pour optimiser l'organisation des ressources en vue de réussir l'Olympiade 2021 - 2024. Un débat s'engage ; il sera poursuivi en Comité Directeur.

##### c. CTF Responsable de Pôle Espoir

##### d. Équipes U15F Elite – Ligue GES et Antibes

Un point est fait sur ces deux dossiers dans le cadre des pré-candidatures

##### e. Autorisation Secondaire Performance – Modification

L'autorisation secondaire de performance délivrée par la Fédération ne peut être obtenue au-delà du 30 novembre. Or, la LNB met en place un mercato encadrant très strictement les périodes de mutation et dont la date limite sera fixée au 28 février.

A cet effet, Alain CONTENSOUX propose la possibilité pour un joueur répondant aux conditions de délivrance d'une ASP soit étendue à la date du mercato de la LNB, soit au 28 février (annexe 5).

Jacques COMMERES insiste sur le fait que cette ouverture renforcerait la coopération entre les clubs de Jeep Elite et de Pro B et les clubs de Nationale 1. Ce qui est l'objectif des conventions prévues en ce sens dans les règlements.

Jean-Pierre SIUTAT, favorable à cette extension, propose toutefois une réflexion afin de trouver une solution de libéralisation des licences ASP, afin de donner la possibilité aux joueurs formés à l'INSEP notamment d'obtenir plus de temps de jeu.

Également, il est précisé que les titulaires d'une licence ASP pourront, à titre dérogatoire de l'article 432 des Règlements Généraux, représenter au cours d'une même saison 2 clubs évoluant dans une compétition nationale ou prénationale.

Validation du Bureau Fédéral

## 5. Délégation Marque

### a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER salue le travail du Comité d'Organisation et le service événementiel pour la bonne organisation du TQO de Bourges. Plus de 120 bénévoles étaient présents pour le TQO, avec un remplissage moyen de l'arena à 90%

Il salue l'ambiance saine sans débordements. Les résultats financiers sont attendus incessamment. Le budget prévisionnel était construit sur la base de 70% de remplissage de la salle. La recette de la billetterie est donc supérieure à ce qui est prévu.

## 6. Délégation Jeunesse & Territoires

### a. Point général

Ce point est reporté au Comité Directeur des 28 et 29 février.

Le 1<sup>er</sup> Open 3x3 a été organisé par l'UNSS en février, qui ouvrira aux qualifications ISF.

Cathy GISCOU informe du nouveau DTN adjoint à l'UNSS, Thibaud Vauzeilles.

Pour le Challenge Benjamin(e), le Comité de Gironde n'organise pas de finale départementale. Cathy GISCOU fait part de sa déception.

### b. Commission Démarche Clubs

#### i. Nouvelles affiliations

Pierre DEPETRIS présente les documents (annexes 6 et 7).

Club 5x5 : Pélican's Basket Club.

Validation du Bureau Fédéral

Club 5x5 : Basket Academy 971. Aucune concertation entre le club et la Ligue Régionale de Guadeloupe, laquelle émet et maintient un avis défavorable après le courrier du club.

Refus du Bureau Fédéral

Les demandes d'affiliation FFBB 2024 sont présentées (annexe 8). Les dossiers n'ayant pas été soumis à la Commission Démarche Clubs et certains avis de structure étant absents, Pierre DEPETRIS indique que ces dossiers seront donc présentés complets au prochain Bureau Fédéral.

#### i. Rattachements territoriaux – SALOME (CD 59) et BREBIERES (CD 62).

Validation du Bureau Fédéral

#### ii. Sollicitation du CD 59 pour la durée des conventions.

Pierre DEPETRIS rappelle que le Bureau Fédéral avait souhaité que la tacite reconduction ne soit pas autorisée. Il rappelle que dans la note fédérale du 3 juillet 2018, la durée préconisée est comprise entre une et quatre années. Il est à disposition du Comité pour travailler sur ces conventions : une réponse sera faite au Comité 59 pour lui signifier que ces conventions peuvent être pluriannuelles.

- iii. Mise en place des principes sur les CTC ultramarines.

Cathy GISCOU présente le document (annexe 9).

- iv. Règlementation N3 UM.

Cathy GISCOU présente le document (annexe 10).

- c. Commission Démarche Territoriale

- i. Propositions d'aides fédérales à l'emploi

Cathy GISCOU présente le document (annexe 11).

Le Bureau valide le tableau présenté.

## 7. Délégation Formation & Emploi

- a. Point général

Christian AUGER présente le document (annexe 12). Une date à retenir : le 20 mars pour le rendez-vous des employeurs.

- b. Observatoire de l'emploi

Christian AUGER présente le document (annexe 12).

- c. Point d'information Service Civique et Service National Universel (SNU)

Christian AUGER présente le document (annexe 12).

- d. Procédure de labellisation des camps d'arbitres

Christian AUGER présente le document (annexe 12).

Patrick COLLETTE informe que le campus d'été aura lieu du 27 au 30 août à Saint Paul lès Dax. Les inscriptions seront lancées au mois de mars pour le Campus 2020.

L'appel à candidatures pour l'organisation du Campus 2021 sera effectif à partir du mois de juillet 2020.

Les automnales auraient lieu les 26, 27 et 28 mars. Les référents ont proposé de garder cette période. En octobre, au début de saison, les clubs n'ont pas le temps de communiquer autour de cette réunion. De plus, il est plus facile pour la Commission Fédérale des Compétitions de libérer un week-end à cette période, plutôt qu'en octobre.

Avant d'arrêter toute modification définitive de la date de ce rendez-vous formation, il conviendra de comparer les réussites sur les deux dates

e. Modifications au statut du technicien

Matthieu SOUCHOIS présente le document (annexe 13).

Concernant le 2<sup>ème</sup> entraîneur adjoint en Jeep Elite, il est proposé que celui-ci détienne à minima un DEFB et qu'un travail avec le haut-niveau soit lancé.

Il est également proposé :

- Que les équivalences entre niveaux de qualification soient dorénavant constituées par un dossier
- L'ouverture de la revalidation des membres du staff à l'ensemble des formations du catalogue fédéral
- Des précisions sur les modalités d'information d'un remplacement

Validation du Bureau Fédéral

## 8. Trésorerie

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER annonce qu'une nouvelle salle de réunion à l'étage du rez-de-jardin est disponible. Elle peut accueillir 22 personnes, avec un écran.

b. Rétro-planning pour la désignation du nouvel assureur fédéral

La Commission qu'il préside s'est réunie durant le TQO afin d'établir le planning et de préparer le cahier des charges :

- Juin-juillet : lancement de l'appel à candidatures
- Septembre : limite du dépôt des candidatures.
- Octobre : étude et réception des candidatures. Le but est de présenter en novembre une version finale des évaluations de la Commission pour proposer au Comité Directeur de janvier 2021 de valider le nouvel assureur.

c. Dispositions financières :

- i. Tarif des mutations – Demandes de dérogation du Comité du Lot-et-Garonne, du Comité du Vaucluse et du Comité du Finistère

Validation du Bureau Fédéral

d. FART – Demande de financement pour le siège de la Ligue de Bretagne – Comité d'Ille et Vilaine

Jean-Pierre HUNCKLER présente le document (annexe 14).

Validation du Bureau Fédéral

## 9. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Point général

René KIRSCH aborde le thème de l'intégrité dans les paris sportifs et annonce le lancement prochain d'un croisement des fichiers dont les modalités seront précisées au prochain Comité Directeur



Stéphanie PIOGER indique de potentielles fraudes quant à l'utilisation de la règle du "exclusivement licencié en France" dans l'attribution du statut de JFL et demande qu'une réflexion soit lancée sur cette disposition.

b. Modifications réglementaires DAJI

Stéphanie PIOGER présente le document (annexe 15).

Les modifications relatives au contrôle de gestion des clubs seront précisées au Bureau Fédéral de mars.

Les autres modifications sont des modifications de forme et/ou des précisions.

Validation du Bureau Fédéral
------------------------------

c. Plateforme informatique BlueKanGoo

Stéphanie PIOGER explique le principe de cet outil de gestion pour la DAJI, qui est divisé en 2 :

- 1) Contrôle financier des clubs évoluant dans les championnats de France et Pré-national
- 2) Gestion du contentieux (chambre d'appel et commissions disciplinaires)

Suite à divers dysfonctionnements du système choisi, la FFBB constate le mécontentement des clubs.

Stéphanie PIOGER propose de conserver ce système pour récupérer les données jusqu'au terme de la saison en cours, et de réfléchir à une autre solution en interne ou en externe.

Un plan d'action du contrôle des clubs sera proposé lors d'un prochain Bureau Fédéral.

d. Dossier Cherbourg – Proposition de conciliation du CNOSF

La proposition de conciliation est d'accorder la montée en Pré-Nationale, si les équipes de RM2 et/ou de RF2 y prétendent sportivement, mais qu'à l'issue de la saison prochaine, la montée en N3 ne soit pas permise pendant une saison.

La Ligue Régionale de Normandie ne s'est pas opposée à cette proposition.

Validation du Bureau Fédéral
------------------------------

e. Ligue de Normandie – Application des règles CF-PN

La ligue de Normandie a décidé, à priori, de ne pas appliquer la réglementation sur le CF-PN (si la charte d'engagement n'est pas signée, application de sanction) ; il y a donc inégalité de traitement envers les clubs. La FFBB va demander à la Ligue d'ouvrir, le cas échéant, des dossiers disciplinaires et ce conformément aux règlements applicables.

Jean-Pierre SIUTAT affirme la volonté fédérale d'aller plus loin ; la FFBB pourrait refuser de faire monter un club en N3 qui n'a pas respecté les règlements de Pré-Nationale. Les décisions fédérales doivent être appliquées sur l'ensemble du territoire. Il propose qu'un club ne puisse pas monter tant que le dossier n'est pas examiné.

Un débat s'engage.

Le Bureau Fédéral ne donnera pas suite à l'accession à la division Nationale 3 d'un club qui n'a pas respecté les règles.
---

## 10. Délégation Haut Niveau

### a. Point général

Philippe LEGNAME présente le document (annexe 16).

Un débat s'engage sur l'essence des centres de formation.

Landerneau : cas particulier. Le règlement oblige les clubs à avoir un centre de Formation agréé. S'il n'en dispose pas, le club peut être soumis à une pénalité financière correspondant à 5% du total des charges de personnel de la saison précédente.

En 2018-2019, le club accède à la LFB, et demande l'agrément. Avis défavorable car l'entraîneur du centre de formation n'avait pas les diplômes requis. Or, ce même entraîneur a validé ses diplômes à la session de juin 2019.

Philippe LEGNAME informe que ce cas sera prochainement examiné par la CHNC.

La DTN propose, en tenant compte du calendrier du processus d'agrément, que dorénavant la procédure de vérification de l'agrément pour les clubs étant en deuxième saison de championnat LFB, se fasse après la réunion ministérielle qui se déroule généralement en mai (procédure de mise en place d'un agrément préfectoral par la suite)

NM1 :

Un groupe de travail NM1-LNB doit se réunir pour acter les dispositions règlementaires liées à l'accession à la PRO B et à valider lors du Comité Directeur du 28 février.

Jean-Pierre SIUTAT

rappelle que l'Equipe de France féminine s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques 2020 qui se dérouleront du 24 juillet au 9 août 2020 à Tokyo.

Pour performer lors de cet évènement sportif international majeur, la Fédération sélectionnera les meilleures joueuses françaises dont la santé et l'intégrité physique doivent être les mieux protégées qu'il soit.

Les Clubs évoluant en LFB sont sollicités toute l'année et parmi les premiers concernés et sportivement impactés par la mise à disposition de leurs joueuses majeures.

Afin de prévenir tout risque d'indisponibilité pour raison médicale d'une joueuse sélectionnable à participer aux Jeux Olympiques, la FFBB et les 12 Clubs de LFB se sont rapprochés afin de permettre de faire application à titre exceptionnel en cours de saison de dispositions relatives au remplacement d'une joueuse inapte physiquement.

Prise avec l'accord unanime des clubs de LFB, cette décision permet de préserver l'intégrité physique des joueuses majeures de chaque équipe, dont certaines composent l'Équipe de France.

Un débat s'engage.

Validation du Bureau Fédéral
------------------------------

Yannick SOUVRE est chargée de rédiger un communiqué de presse pour parution le lundi 17 février.

### b. LFB2024

Le Plan LFB 2024 se construit peu à peu. Un groupe de travail sur la mission LFB 2024 est constitué. Les clubs sont volontaires, par exemple les principes d'une modification de la gouvernance de la LFB. Il a été proposé la mise en place d'un Bureau et d'un Comité Directeur à la LFB, sur le modèle de la Ligue Féminine de Handball. Ces dispositions seront présentées au Comité Directeur des 28-29 février.

c. Circuit Professionnel 3x3 Point à date

Après auditions de l'ensemble des candidats, il apparaît que 6 d'entre eux ont un projet se rapprochant du cahier des charges : Orléans, Dijon, Paris, Boulogne, Bordeaux, Poitiers, Rouen (annexe 17).

Jean-Pierre SIUTAT propose de valider les 6 lieux. L'étape suivante est de travailler à la co-construction du projet avec ces 6 villes. Des problématiques événementielles vont être soulevées afin de créer les conditions économiques de la réalisation d'un tel projet. Dans le moyen terme, de 6, il est possible de monter à 12 villes.

Validation du Bureau Fédéral

### **11. Délégation 3x3**

a. Modifications réglementaires

Nathalie LESDEMA présente le document (annexe 18). Le Bureau demande une définition plus précise du Ranking FFBB.

La question est de savoir si l'on ouvre les Open Start au joueur loisir.

Il est décidé que tout joueur (Compétition, Loisir ou Entreprise) de club peut participer à un Open Start.

Validation du Bureau Fédéral

b. Proposition d'une subvention pour les tournois FIBA

Nathalie LESDEMA présente le document (annexe 19).

### **12. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble**

a. Point général

Alain SALMON présente le document (annexe 20).

i. Modifications règlementaires

Alain SALMON présente le document proposant des réécritures d'articles (annexe 21).

Validation du Bureau Fédéral

b. Organisation du Basketonik

Yannick OLIVIER présente le document (annexes 22 et 23).

Jean-Pierre SIUTAT insiste sur l'importance de faire connaître le Basketonik, et de communiquer autour de cette nouvelle offre.

### **13. Présidence**

a. Arbitrage

i. Charte des officiels – application dérogatoire CD du Val d'Oise

Michel MARGUERY présente la demande : 5 équipes féminines de Pré-Région exemptées du débit, au titre de la charte

Validation du Bureau Fédéral

ii. Objectifs : débats et calendrier de travail

Michel MARGUERY présente le document (annexe 24).

Un débat s'engage.

Il en ressort qu'il faut favoriser la fonction d'arbitre, être lisible, simplifier les démarches et les réglementations. Surtout, valoriser la pratique arbitrale, et créer des vocations, des débouchés intéressants aux aspirants arbitres. Ne pas vouloir professionnaliser les arbitres dès leurs débuts, mais les accompagner et les former.

Plusieurs problèmes sont notés : des problèmes d'effectifs, de qualité, de désignations parallèles et d'incivilités.

Il faut préparer le séminaire du 11 avril. Plusieurs orientations sont définies : 1) dispositions réglementaires pour faciliter la filière. 2) mettre en valeur les choses bien faites sur les territoires. 3) démarche étoilisation des structures : pourquoi ne pas inclure les démarches arbitrage dans cette étoilisation ? Rester sur la base, les petits niveaux.

iii. Structures organisant des désignations parallèles

Les actions doivent être menées auprès des clubs et des arbitres. Une note d'engagement doit être signée par les arbitres.

iv. Doubles-adresses d'arbitres : suite à donner

Les répartiteurs doivent avoir la confiance fédérale. Ils sont nommés et désignés, la FFBB fait confiance. Attention à ne pas réglementer pour une minorité de tricheurs. Il y a une intelligence collective et locale qu'il faut respecter. Proposition de réalisation de contrôles inopinés.

Un débat s'engage.

Validation du Bureau Fédéral

v. Nombre de rencontres par week-end

1. Analyse chiffrée

Jean-Pierre SIUTAT et Thierry BALESTRIERE présentent le document (annexe 25).

vi. Aptitude physique des arbitres

Thierry BALESTRIERE rappelle qu'il n'y a pas, dans toutes les structures, de test d'aptitude physique obligatoire. Il y a des arbitres désignables sans avoir eu à répondre sur ses aptitudes. Faut-il continuer de tolérer ceci, ou faut-il considérer que les arbitres doivent répondre d'un minimum d'aptitude physique ?

Un débat s'engage.

Débat entre le médical et la CFO. Complexe. La question doit-elle se poser aux premiers niveaux d'arbitrage ?

Jean-Pierre SIUTAT propose de renvoyer ce sujet au séminaire d'avril.

#### **14. Questions diverses**

René KIRSCH : la réunion CF-PN prévue le 4 avril est reportée au 16 mai.

Christian AUGER demande si, pour le vote électronique UBIQUS, les ligues peuvent entrer en contact avec la société et si l'option émargement électronique est disponible. Jean-Pierre HUNCKLER confirme la possibilité pour les ligues de contacter UBIQUS directement.

Matthieu SOUCHOIS : le club de Feurs en NM1 a demandé une adaptation de ses statuts par rapport à la composition de son staff. Le sujet est renvoyé au CD des 28 et 29 février.

Patrick COLLETTE remercie pour l'invitation.